

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
CNW, code 70 + liste télécopieur

**PROJET DE MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME À MONTRÉAL  
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER**

Québec, le 25 septembre 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal par le ministère des Transports du Québec.

**La consultation publique**

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 25 septembre au 9 novembre 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec et à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque Maisonneuve, 4120, rue Ontario Est, Montréal ;
- Bibliothèque Mercier, 8105, rue Hochelaga, Montréal ;
- Bibliothèque Frontenac, 2550, rue Ontario Est, Montréal.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), à la rubrique « Périodes d'information ».

**Les rencontres d'information**

Des personnes représentant le BAPE animeront deux séances d'information publiques, avec la participation de représentants du promoteur ainsi que du ministère de l'Environnement. Ces séances se tiendront à la salle **La Spec du Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve**, située au 1670, rue Desjardins, à Montréal, le 18 octobre, à 14 h et à 19 h 30. Les personnes participant aux séances pourront alors s'informer à loisir sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

**La demande d'audience publique**

Pendant la période d'information et de consultation publiques de 45 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 9 novembre 2001, au ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **Le projet**

Le promoteur, le ministère des Transports du Québec, évalue que la rue Notre-Dame, telle que nous la connaissons actuellement, sera incapable de supporter les débits de circulation anticipés jusqu'en 2011, sans provoquer un important débordement de circulation sur le réseau local adjacent. La population des secteurs avoisinants subirait les inconvénients de ce débordement et les automobilistes encourraient, quant à eux, des retards importants.

Le projet de modernisation de la rue Notre-Dame retenu par le ministère des Transports présente un concept comportant quatre volets : un corridor routier modernisé, un réseau vert récréotouristique, un corridor patrimonial et une mise en valeur de panoramas. Le projet consiste à élargir la rue Notre-Dame en y ajoutant une voie dans chaque direction, à aménager les accotements et certaines voies de desserte pour la circulation des autobus en période de pointe (voies réservées), à la raccorder à l'autoroute 25 et à prolonger le boulevard l'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame. Cette dernière serait encaissée (sous le niveau du sol) et un tunnel est prévu dans le secteur du Centre de soins prolongés de Montréal.

Les travaux seraient effectués sur une longueur de 9,2 kilomètres entre la rue Amherst et l'autoroute 25. La réalisation des travaux exigerait un minimum de quatre années, comprenant cinq phases distinctes : 1) construction de la deuxième travée de l'avenue Souigny entre l'autoroute 25 et la rue Dickson, 2) construction du tronçon entre la rue Amherst et la rue Fullum, 3) prolongement de l'avenue Souigny entre la rue Dickson et la rue Viau et prolongement du boulevard l'Assomption, 4) construction du tronçon entre la rue Fullum et la rue Alphonse-D.-Roy et 5) construction du tronçon entre la rue Viau et la rue Alphonse-D.-Roy. Le coût total du projet est évalué à 263 M\$.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, le projet devrait avoir un effet résiduel positif sur l'environnement humain et visuel, ainsi que sur l'environnement sonore pour les secteurs les plus perturbés. Toutefois, ce projet demeure un défi environnemental à l'étape de la réalisation des travaux. En effet, il apparaît évident pour le promoteur que les travaux auraient pour effet de perturber significativement le milieu, dont notamment le climat sonore, la végétation et la circulation.

Dans son étude d'impact, le ministère des Transports assure que toutes les activités pour lesquelles des autorisations auront été émises seraient sous surveillance environnementale, tant pour la gestion de la circulation, la sécurité des usagers, le bruit, la poussière, les vibrations, la protection de la végétation sans oublier une préoccupation pour l'archéologie. Des efforts seraient déployés afin de renseigner le public sur l'avancement des travaux, pour écouter et prendre note des commentaires de la population par la mise en place, entre autres, d'une ligne «info-travaux». Le promoteur s'engage également à mettre sur pied un comité d'experts pour étudier l'aspect sonore. Finalement, un programme de suivi environnemental serait établi à la suite des travaux.

- 30 -

SOURCE : Diane Paquin, agente d'information  
(418) 643-7447 ou 1 800 463-4732  
diane.bape@gouv.qc.ca